

Les centres éducatifs fermés : la polémique est ouverte

8 août 2012 à 21:46



Centre éducatif fermé de Savigny-sur-Orge (Essonne), le 20 avril 2010. (PHOTO VINCENT NGUYEN. RIVAPRESS)

Décryptage Les CEF, critiqués par Taubira, n'ont jamais été évalués depuis leur création, en 2002. Tandis que les griefs s'accumulaient.

Par MICHEL HENRY, WILLY LE DEVIN

Matignon voulait, hier soir, clore la polémique. *«On est tous d'accord, l'engagement du président de la République de doubler les CEF [centres éducatifs fermés] est maintenu. Ça ne bouge pas»*, indiquait-on auprès du Premier ministre. Jusque-là, il y avait un *«hiatus»* créé par Christiane Taubira, lâchant dans *Libération*, mardi : *«Il faut sortir du fantasme CEF. Il faut arrêter de se dire que c'est LA solution»* pour les mineurs délinquants. *«Ses propos pouvaient laisser supposer qu'elle remettait en cause l'engagement du Président, selon un conseiller gouvernemental. Comme la droite est aux aguets sur tout, c'est un peu embêtant.»* La ministre de la Justice a donc précisé mardi que *«quatre nouveaux CEF seront ouverts en 2012»*. Conclusion de Matignon : *«On est tous sur la même ligne.»* Et si la droite traite Taubira de laxisme, *«c'est caricatural»*. Reste que l'évaluation des CEF, ordonnée par la garde des Sceaux, paraît de plus en plus nécessaire. Car on nage dans le brouillard.

Les CEF sont-ils efficaces ?

Echelon intermédiaire entre les foyers ouverts et les prisons, les CEF accueillent des mineurs récidivistes soumis à un contrôle judiciaire ou un sursis avec mise à l'épreuve. Chaque centre reçoit 12 mineurs au maximum, encadrés par 24 à 27 éducateurs. Ce qui, selon un rapport du Sénat (1), coûte par jour et par mineur 640 euros en moyenne. Pour six mois de séjour, on atteint 115 000 euros. *«Cela vaut le coup si le résultat est au rendez-vous. Mais on peine à trouver des instruments de mesure»*, indiquait le sénateur Jean-Claude Peyronnet en 2011. Car c'est étrange, nul ne connaît l'efficacité des centres : leur impact sur la récidive et la réinsertion n'a pas été évalué. En 2010, le gouvernement prétendait que deux tiers des mineurs en sortant ne commettaient pas d'infraction dans l'année. Mais cette donnée *«ne repose sur aucune étude scientifique établie»*, rectifient les sénateurs.

Pourquoi sont-ils contestés ?

«Les CEF sont une solution, dit-on à la chancellerie. Mais pas la meilleure. En matière de délinquance des mineurs, on est toujours en recherche du modèle idéal.» Et ce modèle n'existe pas. Les CEF font partie d'une palette d'outils qu'il ne s'agit pas de déplumer à leur unique profit, estiment les professionnels. La droite a fermé des foyers en milieu ouvert pour les remplacer par des CEF. Taubira est contre. Elle a mis fin à ce système.

Autre grief : difficile de faire de l'éducatif dans un milieu fermé. Surtout que, selon les sénateurs, comme les mineurs en CEF sont *«les plus difficiles»*, faire de l'éducatif, mission première des centres, *«représente souvent une véritable gageure»*. *«Les CEF sont, pour moi, voués à l'échec, car ils n'engagent qu'une frontalité entre l'encadrement et les jeunes, affirme Carlos Lopez (SNPES-PJJ). Les commandements de l'éducation sont la prévention, la médiation, l'écoute, l'échange. Or, le système CEF ne fait peser sur les jeunes qu'une contrainte.»* Pour lui, les CEF *«sont à la justice des mineurs ce que le discours de Grenoble a été pour la politique migratoire»*.

Excessif ? *«Les CEF, pourquoi pas, tempère Catherine Sultan, présidente de l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF). Mais dans le cadre d'une graduation dans la sévérité des réponses à apporter à la délinquance des mineurs.»* Pour elle, *«des centres éducatifs fermés bien tenus peuvent produire des résultats sur un type de public bien précis»*.

Mais plusieurs CEF ont connu des incidents sérieux, comme à Savigny-sur-Orge (*Libération* de lundi). *Dans la situation actuelle, «où certains établissements sont en état de siège, y envoyer des enfants qui sont avant tout un danger pour eux-mêmes revient à les inciter à aggraver leur cas»*, prévient Catherine Sultan. Selon Jean-Marie Delarue, contrôleur des lieux de privation de liberté, *«la réalité est très différente d'un centre à l'autre»*. *«Des CEF ont connu d'énormes difficultés [...] et d'autres vont bien»*, a-t-il expliqué sur BFM-TV/RMC.

Delarue avait mis en garde, fin 2010, contre le déficit de formation des encadrants et le *«recours abusif»* à la contrainte physique. Et il s'inquiétait de l'*«isolement»* de chaque centre, sans politique générale bien définie. Selon les sénateurs, il existe *«autant de "projets CEF" qu'il existe en France de CEF»*. Autre critique : alors que les centres étaient prévus pour des multirécidivistes, *«on a étendu cette réponse à quasiment tous les jeunes qui commettent des délits»*, déplore Jean-Pierre Rosenczweig, président du tribunal pour enfants de Bobigny. *«On ne sait plus très bien à qui sert un CEF»*, a-t-il dit hier sur Europe 1. En fait, les CEF ne concernent qu'une infime part de la délinquance :

en 2009, sur 214 612 mineurs mis en cause, 1 064 y ont été placés. Ce nombre est passé en 2010 à 1 250, preuve que la justice y a de plus en plus recours.

Imparfais, mais utiles ?

C'était la conclusion du rapport sénatorial : le dispositif *«mérite d'être pérennisé et même étendu»*, moyennant des améliorations. Pour Delarue, ils représentent une *«alternative possible»* : *«Le coût paraît élevé, mais si on réussit à les sortir de la délinquance, ce n'est pas de l'argent perdu.»* Plus réservée, Taubira avait précisé, dans la version intégrale de son interview (sur Liberation.fr) : *«L'engagement du Président vaut, et ma responsabilité de garde des Sceaux, c'est de lui apporter des éléments indiscutables pour lui dire "voilà ce que produit le milieu ouvert, voilà ce que produisent les CEF."»*

(1) De Jean-Claude Peyronnet et François Pillet. Juillet 2011.

Source: http://www.liberation.fr/societe/2012/08/08/les-centres-educatifs-fermes-la-polemique-est-ouverte_838627